

**Edito : La loi du Pays pour les travailleurs handicapés enfin votée !**

La date du 26 février 2007 restera sans aucun doute gravée dans la mémoire de toutes les personnes handicapées avec l'adoption, à l'unanimité des 57 représentants à l'Assemblée de la Polynésie française, de la loi du Pays relative à l'emploi des travailleurs handicapés. Cette loi qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007, fait obligation à toute entreprise de plus de 25 salariés d'embaucher des personnes handicapées à hauteur de 4% de leur effectif et les expose à devoir s'acquitter d'une « participation financière » fixée à 2500 fois le SMIG horaire (2 millions de F CFP) pour chaque travailleur handicapé que l'entreprise n'aurait pas embauché. Sur les 5000 personnes handicapées recensées par la commission territoriale de l'éducation spéciale (CTES) et la commission technique d'orientation et de reclassement professionnel (COTOREP), elles sont plus de 1000 à être concernées par l'application de cette loi qui est loin d'être une nouveauté au sein de la réglementation sociale en Polynésie française.

En effet, cela fait presque vingt ans que les associations de handicapés dénoncent l'absence de textes ou l'application des textes existants concernant l'intégration des travailleurs handicapés dans les entreprises. Ainsi, la délibération n° 91-29 AT du 24 janvier 1991 disposait déjà que dans les établissements de plus de 25 salariés, « une priorité d'emploi » soit réservée aux handicapés à concurrence de 4% de l'effectif, mais il n'y avait pas réellement obligation d'emploi. Par ailleurs, le montant de la pénalité prévue en cas de non respect des dispositions de cette délibération, n'avait pas été fixé. Ces dispositions jugées insuffisamment incitatives, tant pour les travailleurs handicapés que pour les employeurs, ont fait l'objet en 2003 d'une tentative de remodelage lors d'une concertation globale tripartite, mais sans réel succès. Enfin, par la délibération n° 2004-5 APF du 15 janvier 2004, l'obligation d'emploi de

personnes handicapées devait également se concrétiser au sein de l'administration territoriale par un minimum de 5% d'emplois réservés. De toute évidence, cette obligation n'aura pas été respectée.

Il faudra attendre le mois de mai 2006 pour que le gouvernement sollicite l'avis du Conseil économique social et culturel sur un nouveau projet de loi du Pays relatif à l'emploi des travailleurs handicapés. Mais, c'est à l'issue de la Semaine du Handicap fin novembre 2006, sous l'impulsion des liens qui venaient de se créer entre le monde associatif et celui de l'entreprise à l'occasion du premier « Carrefour des métiers » pour lequel le CEPF était partenaire, que les associations de handicapés et les représentants des organisations patronales et syndicales

**Accueillir, intégrer et maintenir dans l'emploi les travailleurs handicapés**

se sont rencontrés afin de définir ensemble les amendements à apporter à ce projet. L'extension de son champ d'application à l'administration publique prévue par la loi qui vient d'être votée répond quant à elle aux souhaits unanimes des associations de handicapés et des employeurs du secteur privé. Elle devrait générer une offre d'emplois supérieure à l'effectif des travailleurs handicapés. Aussi, il est à espérer que les entreprises ne soient pas soumises à des pénalités financières par faute de candidats aux postes offerts.

Accueillir, intégrer et maintenir dans l'emploi les travailleurs handicapés font désormais, et plus qu'auparavant, pleinement partie des responsabilités des employeurs. Ces priorités engagent en effet des valeurs de solidarité mais également un sens de l'éthique et de l'équité. Toutefois, si l'emploi s'avère être un facteur primordial d'insertion pour les travailleurs handicapés, il importe que soit mise en œuvre une véritable politique du handicap qui favorise également une insertion scolaire des jeunes handicapés à même de leur donner les compétences nécessaires à l'obtention d'un emploi.

Jacques BILLON TYRARD  
Président

## ACTUALITES LOCALES ET INTERNATIONALES

AGO  
CEPF

Les présidents des organisations patronales membres du CEPF se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 22 février 2007. Ils ont procédé à l'élection des administrateurs qui siégeront au Conseil d'administration du CEPF ainsi que les membres du Bureau qui se compose désormais ainsi pour 2007 :

- Président :  
**M. Jacques BILLON-TYRARD,**
- 1er vice-président :  
**M. Bruno BELLANGER,**
- 2ème vice-président :  
**M. Alain LE BRIS,**
- Trésorier :  
**M. Luc TAPETA.**

AGO  
FGC

L'assemblée Générale Ordinaire de la FGC s'est tenue le 22 février 2007 au restaurant de l'hôtel MANDARIN.

A cette occasion, les membres du Bureau ainsi que les administrateurs de la FGC ont été reconduits dans leur fonction :

- Président :  
**M. Gilles YAU,**
- vice-président :  
**M. Gérard SIU,**
- vice-président :  
**M. Félix BERNARDINO,**
- vice-président :  
**M. Jacques BILLON-TYRARD,**
- Trésorier :  
**M. Jean-Pierre LO SIOU,**
- Trésorier adjoint :  
**M. Philippe TRONDLE,**
- Secrétaire :  
**Mme Patricia LO MONACO,**
- Secrétaire adjoint :  
**M. Gérard BURLATS.**

Grève  
sur le  
port

Suite au dépôt d'un préavis de grève par la confédération syndicale CSTP/FO dans plusieurs entreprises du port, la grève a été effective le 19 février 2007 parmi les salariés de la flottille administrative, du Port Autonome et des sociétés affiliées à l'Union des Industriels de la Manutention Portuaire (UNIMAP), paralysant ainsi une nouvelle fois le port de Papeete, pour mon économique du pays. Fermeture des accès à la zone sous

douane, impossibilité pour les navires marchands d'accoster au quai du port et fortes perturbations sur le trafic maritime entre Tahiti et Moorea, telles ont été les conséquences de cette grève.

Après 16 heures de négociations, ministre de l'Équipement, ministre des Transports chargé du Port Autonome, acconiers et syndicats de salariés signaient un protocole d'accord de fin de conflit le 20 février, prenant acte de l'installation de sanitaires sur le port en zone sous douane, de la réalisation des travaux de réfection de la chaussée entre le rond point de Fare Ute et le pont de Motu Uta et de l'extension de la convention collective de la manutention portuaire aux agents consignataires et aux commissionnaires en douane et en transport.

*Commentaires : Si cette extension devait se confirmer, elle aurait de graves conséquences pour des petites sociétés dont la profession est déjà soumise depuis plusieurs mois à de sérieuses difficultés.*

Soirée  
du bilan  
moral

Les présidents et administrateurs des organisations membres du CEPF se sont réunis le 1er mars 2007 pour assister à la Soirée du bilan moral du CEPF organisée à l'hôtel LE MERIDIEN TAHITI. Rassembler, défendre, réfléchir, communiquer, conseiller, dans le but d'agir ensemble en faveur du progrès économique et social de la Polynésie française, tels sont les cinq objectifs que s'est fixé le CEPF et qui ont marqué l'année 2006. Après la présentation du bilan économique, les actions et les événements marquants de l'activité du CEPF ont été rappelés aux participants à cette soirée : Séminaire de stratégie, formation professionnelle continue des salariés, Forum Etudiants/ Entreprises, mission aux Iles Marquises, réactions aux blocages de Papeete, Semaine du Handicap, prises de positions relatives au budget de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) et à l'encontre de l'augmentation du SMIG ... Cette soirée avait également pour but de recueillir les avis des adhérents sur les actions menées et à mener par le CEPF.

*Commentaires : La discussion qui a suivi l'exposé du bilan moral a permis aux participants à cette soirée de s'exprimer et d'échanger leurs points de vue sur la problématique de dossiers importants tels que la « Formation professionnelle continue des salariés », l'application de la loi du Pays sur le travail des handicapés ou encore la participation des représentants patronaux à la gestion de la CPS. Ces échanges se sont poursuivis au cours du cocktail servi en fin de soirée.*

AGO  
ATPA

L'Assemblée générale statutaire de l'Association Tahitienne des Professionnels de l'Audiovisuel (ATPA) a procédé le 2 mars 2007 à l'élection de son nouveau bureau directeur dont la composition est la suivante :

- Président :  
**M. François PAUL-PONT,**
- Vice-présidents :  
**M. Karl REGURON,**  
**M. Jacques NAVARRO-ROVIRA,**
- Trésorière :  
**Mme Catherine MARCONNET,**
- Secrétaire :  
**M. Benjamin PICARD.**

Jours  
fériés

Conformément à la délibération n°91-10 AT du 17-01-91 relative à la journée du 1<sup>er</sup> mai, les fêtes légales reconnues comme jours fériés en 2007 sont les suivants :

**Lundi 1<sup>er</sup> janvier** (Jour de l'an)  
**Lundi 5 mars** (Arrivée de l'Évangile)  
**Vendredi 6 avril** (Vendredi saint)  
**Lundi 9 avril** (Lundi de Pâques)  
**Lundi 1<sup>er</sup> mai** (Fête du travail)  
**Mardi 8 mai** (Fête de la Victoire 1945)  
**Jeudi 17 mai** (Ascension)  
**Lundi 28 mai** (Pentecôte)  
**Vendredi 29 juin** (Fête de l'Autonomie interne)  
**Samedi 14 juillet** (Fête nationale)  
**Mercredi 15 août** (Assomption)  
**Jeudi 1<sup>er</sup> novembre** (Toussaint)  
**Dimanche 11 novembre** (Armistice)  
**Mardi 25 décembre** (Noël)

Pour le traitement des jours fériés, autres que le 1<sup>er</sup> mai, il convient de se référer aux conventions collectives qui peuvent fixer des dispositions particulières.

## ACTUALITES LOCALES ET INTERNATIONALES

## Aides aux entreprises

Le comité des partenaires locaux de la Société de Gestion des Fonds de garantie de l'Outre-Mer (SOGEFOM) s'est réuni le 16 février 2007 à la CCISM. Cet établissement financier dont l'Agence Française de Développement (AFD) est actionnaire majoritaire à 58%, a pour missions de contribuer à la mise en place de concours bancaires aux profits d'entreprises dont le niveau de risque est jugé important et d'accompagner les établissements de crédits dans leurs prises de risques.

Ainsi, 104 dossiers ont fait l'objet d'un soutien de la part de la SOGEFOM en 2006 pour un montant global de 941 millions de F CFP dont 685 millions au profit d'entreprises des Iles du Vent. Les secteurs des services (22%), des PMI/artisanat (20%) et commerce (18%) ont été les principaux bénéficiaires de ces octrois.

Par ailleurs, 242 entreprises ont bénéficié d'un Prêt Aidé à l'Investissement (PAI) pour un montant global de 2924 millions de F CFP, le cumul de l'offre PAI /SOGEFOM ayant permis à 28 porteurs de projets d'accéder plus favorablement aux crédits.

*Commentaires : Les garanties financières accordées par la SOGEFOM sont orientées en priorité vers les secteurs économiques en développement et ont pour vocation première d'intervenir au profit des projets émis par les archipels. Si ces aides financières bénéficient d'une information beaucoup plus grande que par le passé, il est cependant noté une absence de culture « gestion » pour beaucoup de bénéficiaires qui accentue de ce fait les facteurs de risques.*

## FGC

Dans le cadre de ses missions, le Président de la Fédération Générale du Commerce, Gilles YAU, accompagné de quelques membres du bureau, s'est rendu à Huahine, Raiatea et à Bora Bora pour aller à la rencontre des commerçants. L'objectif de cette mission était d'informer les adhérents des nouveaux projets de lois du pays, des modifications sur le droit du travail ainsi que les réglementations sur le plan économique et social. Ces rencontres, toujours très appréciées par les commerçants des îles et par nos membres, ont permis de rassembler et de renouer le dialogue à l'occasion de réunions qui étaient organisées dans chacune des îles visitées.

## MEDEF

« Les dirigeants des TPE préfèrent le MEDEF ! », titrait un flash info du MEDEF daté du 22 février

2007 en référence à une enquête parue dans le journal La Tribune. Ainsi, pour défendre les intérêts de leur entreprise, 42% des dirigeants de TPE font plus confiance au MEDEF, contre seulement 27% pour l'UPA (Union Professionnelle Artisanale) et 26% pour la CGPME.

Sur le plan de la notoriété, le constat est identique : seulement 5% des dirigeants des TPE ne connaissent pas le MEDEF, contre 31% pour l'UPA et 25% pour la CGPME. Rappelons que le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) compte 750 000 entreprises adhérentes en métropole, des plus petites aux plus grandes, représentant plus de 15 millions d'emplois.

Les PME représentent une part importante des effectifs : 35% des adhérents ont moins de 10 salariés et 70% sont en-dessous du seuil des 50 personnes.

Au niveau européen, le MEDEF est intégré à l'Union des Industries de la Communauté Européenne (UNICE). Sur le plan international, il est membre du conseil d'administration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

## DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

## DEMANDES D'EMPLOI

**REF 76/06** : Jeune diplômé de secrétariat en bureau-tique spécialisée, recherche emploi à gestion administrative, commerciale et comptable. Goût du challenge, disponible de suite.

**REF 77/06** : JH, 25 ans, fraîchement issue d'une formation Bac+4 d'école de commerce en Marketing et Management Européen recherche un emploi. Dynamique, capacité d'adaptation et pro actif. Disponible de suite.

**REF 78/06** : JF, 33 ans, BTS Action Commercial, 10 ans d'expérience réussie en commercial, management, cherche poste à responsabilité. Bon niveau d'anglais, maîtrise PC/MAC. Sérieuse dynamique, capacité d'adaptation, sens relationnel. Disponible immédiatement.

**REF 79/06** : Assistante de direction et secrétaire polyvalente, dynamique, sens du contact, de l'accueil de la rigueur et de l'organisation, cherche emploi sérieuse et motivée. Goût du challenge. Disponible de suite.

**REF 80/06** : JF, 34 ans, titulaire du BAC Action Commercial et Formation BTS, forte de huit années d'expérience dans la communication propose ses services dans le domaine du rédactionnel, de l'accueil, du secrétariat.

**REF 81/06** : JF, dynamique, diplômée et sérieusement motivée, recherche un emploi dans la Communication, étudie toutes propositions.

**REF 01/07** : JH, 23 ans, Bac+4 Transports et Logistique, organisé, rigoureux et bon relationnel. Formation spécialisée en Logistique et Transport ainsi qu'en gestion de stock (approvisionnements, gestion entrées/sorties). Maîtrise anglais, espagnol, informatique, Incoterms, documentation Import/Export. Disponible.

**REF 02/07** : F, 45 ans, BTS Assistante de Gestion avec des compétences polyvalentes en gestion financière, du personnel et commerciale. Maîtrise des outils informatiques. Dynamique, rigoureuse, sens du contact, autonome. Disponible de suite.

**REF 05/07** : JF, 24 ans, dynamique et motivée, juriste en droit du travail, recherche métier enrichissant pour s'investir professionnellement, développer ses acquis et plus. Titulaire du Master Droit des Affaires.

**REF 06/07** : Homme de terrain, 38 ans, 6 ans d'expérience du management en entreprise, recherche poste de direction dans le bâtiment ou le commerce. Etudie toutes propositions.

**REF 07/07** : Responsable « Achats&Logistique » import/export, manager confirmé, dynamique, capacité d'adaptation, goût du challenge, disponible, recherche emploi évolutif.

## OFFRE D'EMPLOI

**REF 03/07** : Groupe important sur Tahiti, recherche pour l'une de ses filiales dans le secteur de l'imprimerie, un directeur (H/F). Formation initiale BAC+3 mini, expérience professionnelle réussie requise. Bonne maîtrise des moyens informatiques indispensable. Connaissance outils de conception graphique fortement appréciée, joindre CV, photo, lettre de motivation manuscrite et prétentions.

Email : gdh@mail.pf

## LU DANS LE JOPF

### JOPF N° 4NS du 02 février 2007

Page 174 : Loi du pays n° 2007-1 du 2 février 2007 portant modifications du code des impôts dans le cadre de l'approbation du budget de la Polynésie française pour l'exercice 2007.

### JOPF N° 6 du 08 février 2007

Page 392 : Arrêté n° 93 CM du 26 janvier 2007 portant modification de l'arrêté n° 1581 CM du 29 décembre 2006 fixant les taux de cotisations, plannings et plafonds mensuels de rémunérations soumises à cotisations à compter du 1<sup>er</sup> février 2007.

Page 395 : Arrêté n° 102 CM du 29 janvier 2007 portant modification de l'arrêté n° 1286 CM du 4 octobre 2001 portant application de la délibération n° 2001-164 APF du 11 septembre 2001 relative à la réglementation de l'emploi de la main d'œuvre étrangère en Polynésie française.

### JOPF N° 9 du 1<sup>er</sup> Mars 2007

Page 711 : avenant du 13 février 2007 à la convention collective du travail du secteur de l'automobile, de la réparation, du commerce et des activités annexes de Polynésie française (accord de salaires pour l'année 2007).

## DONNEES ECONOMIQUES

### EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DU MOIS DE JANVIER 2007 - BASE 100 AOUT 2003

	2006												2007	Évolutions en %		
	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Jan	Mens. / Dec.	Ann.	
Indice général	102,9	103,1	103,2	103,1	103,5	104,6	105,5	105,0	104,9	104,9	104,9	105,8	105,2	-0,5	-0,5	2,3
Alimentation	107,7	108,1	107,8	107,6	108,3	109,0	109,3	109,5	110,1	110,1	110,5	110,4	110,8	0,4	0,4	2,9
Produits manufacturés	99,0	98,7	99,3	99,2	99,7	100,0	101,5	101,3	101,3	101,0	101,0	101,2	100,6	-0,6	-0,6	1,7
Habillement et articles textiles	93,2	92,1	92,0	91,5	91,1	91,1	91,2	90,8	90,9	89,4	89,0	89,2	88,0	-1,4	-1,4	-5,6
Autres produits manufacturés	99,6	99,4	100,1	100,1	100,6	101,0	102,6	102,5	102,4	102,3	102,4	105,5	102,0	-0,5	-0,5	2,4
Services	103,8	104,5	104,3	104,2	104,4	106,5	107,1	105,8	105,4	105,5	105,4	107,5	106,3	-1,1	-1,1	2,4

Source : Institut de la statistique - Indice des prix à la consommation

**Le taux d'intérêt légal est fixé à 2,11 % pour l'année 2006 (JOPF n°17 du 27/04/06).**

**Valeur du S.M.I.G** pour compter du 01/02/07 : mensuel : 137 000 F CFP (pour 169 heures) - horaire : 810,65 F CFP

Arrêté N°100 CM du 29 janvier 2007 - JOPF n° 5 du 1<sup>er</sup> février 2007.

## Conseil des Entreprises de Polynésie française

Immeuble FARNHAM 1<sup>er</sup> étage - rue CLAPPIER - BP 972 - 98 713 PAPEETE

Tél : 54 10 40 - Fax : 42 32 37 - Adresse Email : cepf@cepf.pf - site Web : www.cepf.pf

Bimensuelle, la « Lettre des Employeurs » est réalisée par le comité de rédaction du CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française, Directeur de publication : le Président Jacques BILLON-TYRARD. Abonnement pour 24 numéros : 15 150 F T.T.C (Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans autorisation expresse du Conseil des Entreprises).

**Le CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française (www.cepf.pf) est composé des 14 organisations professionnelles suivantes :** Association des Transporteurs Aériens Locaux; Association Tahitienne des Professionnels de l'Audiovisuel, Chambre Syndicale des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics; Chambre Syndicale des commissionnaires en douane, agents de fret et déménageurs de Polynésie française; Comité de Polynésie française de l'Association Française des Banques; Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie; Fédération Générale du Commerce (www.fgc.pf); Organisation Professionnelle du Conseil de l'Intérim et de la Formation, Syndicat des Agents Maritimes; Syndicat des Employeurs du Secteur de l'Assurance; Syndicat des Industriels de PF (www.sipof.pf); Syndicat Professionnel des Concessionnaires Automobiles; Union des Industriels de la Manutention Portuaire; Union Patronale de Polynésie française.

**Ces organisations patronales regroupent 451 entreprises et 13 854 salariés.**